

BUREAU

Séance du 1 avril 2021

Délibération BU_20210401_005

**Convention de mise en œuvre du 14^{ème} Bataillon des sapeurs-pompiers de France :
participation au défilé national du 14 juillet 2021 à Paris**

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant
délégation au bureau ;

Vu le projet de convention entre le SDIS de Loire-Atlantique et le SDIS de
l'Indre concernant la mise en œuvre du 14^{ème} Bataillon des sapeurs-pompiers de France ;

DECIDE :

Article unique. La convention de mise en œuvre du 14^{ème} Bataillon des sapeurs-
pompiers de France entre le SDIS de Loire-Atlantique et le SDIS de l'Indre, ci-annexée, est
approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Mireille DUBOIS